



GUIDE AUX PARENTS 2015
À CONSERVER TOUT L'ÉTÉ !

Evelyne Lemay, coordonnatrice

Tél.: 450-535-6012

Courriel : joeve@cooptel.qc.ca

PRÉSENTATION

Voici un document contenant plusieurs informations-clés qui vous aideront, ainsi que votre enfant, à passer un été des plus agréables.

Je me nomme Evelyne Lemay et je serai la coordonnatrice du camp de jour de Lawrenceville pour une deuxième année consécutive. La sécurité de vos enfants étant ma priorité, j'ai aussi comme objectif d'offrir à vos enfants un été rempli d'activités et de belles amitiés. Si vous avez des questions ou des commentaires en lien avec la réglementation, l'horaire ou tout autre sujet concernant le SAE, vous pouvez me rejoindre via les coordonnées qui se trouvent sur la page entête de ce document. Bon été à tous.

HORAIRE

CAMP DE JOUR

Le camp de jour sera offert au Parc municipal de Lawrenceville (2150 rue Dandenault) du 29 juin 2015 au 21 août 2015 de 9h00 à 16h00. Nous vous demandons d'arriver à l'heure pour le bon fonctionnement du groupe, surtout en cas d'activité spéciale ou extérieure.

Tarifcation pour l'été 2015 : 200.00 \$ pour les 8 semaines (ce montant **inclus** toutes les activités prévues au calendrier)

SERVICE DE SURVEILLANCE

Un service de surveillance est offert au coût de 50.00\$ par enfant pour la période complète du camp de jour. Ci-joint, l'horaire du service de garde. Petit mémo pour les gens n'utilisant pas le service de garde, vous ne pouvez pas laisser votre enfant sans surveillance sur le site du parc municipal avant 9h00.

Matin : 8h00 à 9h00

Midi : inclus

Soir : 16h00 à 17h00

CHANDAIL

Vous devez vous procurer un chandail du SAE de Lawrenceville au coût de 12.00 \$ Vos enfants doivent porter ce chandail lors des sorties. Il n'est pas nécessaire d'acheter un chandail à chaque année. Vous pouvez utiliser le chandail des années précédentes et/ou recycler un chandail d'un grand frère ou d'un ami de la famille.

À titre informatif :

Small = Équivaut à 5-7 ans

Médium = Équivaut à 7-8 ans

Large = Équivaut à 9-10 ans

Il est toujours possible d'avoir une grandeur adulte. Faire la demande lors de l'inscription ou à Sylvie Héroux à la municipalité.

INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir la fiche d'inscription et l'a remettre lors de la soirée d'inscription (7 mai 2015) ou au bureau municipal d'ici le 21 mai 2015. Ce document sera disponible lors de la soirée d'inscription et au bureau municipal de Lawrenceville. Il est important de bien remplir toutes les sections de la demande d'inscription.

Les Loisirs se réservent le droit de refuser les demandes d'adhésion reçues après la date limite des inscriptions. Dans le cas où le service d'animation recevrait un trop grand nombre d'inscriptions, les familles venant de Lawrenceville seront privilégiées.

Le montant total du service d'animation est payable lors de l'inscription. Tout inscription non-payée au 19 juin ne sera pas considérée.

VOYAGE & ACTIVITÉ

Les frais d'inscription de votre enfant inclus toutes les activités inscrites sur le calendrier estival 2015. Aucun supplément monétaire ne vous sera demandé au cours de l'été.

Prenez note qu'il n'y a pas d'animation au parc lors des journées de sorties. Vous devez garder votre enfant à la maison dans le cas où vous n'autorisez pas la sortie.

Lors de ces journées, nous faisons en sorte de rendre l'encadrement sécuritaire pour votre enfant. Le ratio animateur/enfant est adapté selon les besoins de chaque voyage.

PRÉSENCE ABSENCE

Nous prendrons les présences tous les matins et après-midi. Vous n'avez pas à nous aviser si votre enfant s'absente, sauf lors des journées de sortie ou de voyage.

AUTORISATION DE DÉPART

Vous devez avoir rempli l'autorisation de départ sur la fiche d'inscription. Les enfants seront autorisés à quitter avec les personnes inscrites au registre seulement. Vous devez aviser un membre du personnel si une autre personne doit venir chercher votre enfant. Pour assurer la sécurité de votre enfant et pour faciliter la gestion du camp, assurez-vous, lorsque vous venez reconduire et chercher votre enfant, de vous présenter à l'animateur en place. Il est important de s'assurer que votre enfant est pris en charge lorsque vous quittez le parc municipal.

QUOI METTRE DANS LE SAC À DOS

- ✓ De la crème solaire (si possible, en mettre à la maison le matin)
- ✓ Un chapeau ou une casquette;
- ✓ Une gourde d'eau;
- ✓ Des vêtements de rechange;
- ✓ Un maillot de bain;
- ✓ Une serviette de plage.
- ✓ Un sac pour mettre le maillot et la serviette humide (facultatif)

Le camp de jour peut à tout moment de la semaine organiser des jeux d'eau, surtout en période de chaleur accablante.

IMPORTANT : N'oubliez pas d'identifier les objets de votre enfant. Un endroit est prévu pour les objets perdus. La municipalité de Lawrenceville et / ou le comité des Loisirs ne peut être tenue responsable des vols ou des objets perdus.

LUNCH & COLLATION

- ✓ Lunch complet

Il est important de prévoir un dîner complet pour votre enfant. Un micro-onde est disponible sur place. Un réfrigérateur est aussi disponible au chalet du parc mais il est fortement suggéré d'insérer un « ice pack » dans la boîte à lunch ou de congeler des boîtes de jus à l'avance. N'oubliez pas d'inclure les ustensiles au besoin.

- ✓ Deux collations

On recommande de fournir à votre enfant un dîner nutritif et des collations santé & soutenante. De plus, comme nous avons des jeunes qui ont des allergies, il est préférable de ne pas amener des aliments allergène telles les noix et/ou arachides.

TENUE VESTIMENTAIRE

Pour des raisons de sécurité et de confort, nous demandons aux enfants de porter des vêtements confortables (la tenue sportive est idéale) et des espadrilles.

**** Les « gougounes » et les souliers de type « Crocs » ne seront pas acceptés.**

RÔLE DES ANIMATEURS

Les animateurs sont formés (formation DAFA), dynamiques et motivés. Ils ont le rôle :

- ✓ d'assurer la sécurité des enfants;
- ✓ d'animer un groupe d'enfants et de favoriser l'interaction;
- ✓ de planifier les activités en fonction des besoins des enfants;
- ✓ de réaliser des jeux dans un climat harmonieux favorisant la participation.
- ✓ Assurer un suivi avec le parent

RÔLE DU COORDONNATEUR

- ✓ d'assurer la sécurité des enfants;
- ✓ d'assurer la planification et l'organisation des activités sur le parc;
- ✓ de superviser l'équipe d'animation;
- ✓ de faire le suivi avec les parents.

ENFANT MALADE OU BLESSÉ

Si votre enfant est malade ou se blesse durant la journée, un membre du personnel tentera de vous joindre afin de venir le chercher dans un délai raisonnable. Veuillez-vous assurer que les numéros de téléphone fournis en cas d'urgence sont bien à jour.

En cas d'accident grave et si nous ne pouvons vous joindre, nous ferons appel, si jugé nécessaire, aux services d'urgence afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

PRISE DE MÉDICAMENTS & EPIPEN

Si votre enfant doit prendre des médicaments, présentez-vous au coordonnateur pour remplir les documents à cet effet. Vous devez avoir en votre possession le médicament identifié au nom de l'enfant avec la bonne posologie.

Dans la limite du possible, avoir une posologie qui éviterait à votre enfant de prendre de la médication pendant la journée serait apprécié.

Epipen : Lors de l'inscription, vous devez remplir les documents à cet effet. L'enfant doit avoir l'auto-injecteur en tout temps avec lui.

CODE DE VIE

L'esprit de groupe, l'interaction et la bonne entente sont primordiaux dans un camp de jour et les animateurs présents sont non seulement responsables de votre enfant, mais également de plusieurs autres enfants. Dans ce cadre supervisé, il est important que votre enfant :

- ✓ Participe positivement et de façon dynamique aux activités
- ✓ Respecte les consignes des animateurs, des coordonnatrices et des personnes responsables du site lors des activités et sorties
- ✓ Porte l'équipement de protection nécessaire aux activités
- ✓ Respecte les personnes qui fréquentent le camp
- ✓ Ne détruit pas, ne brise pas ou n'endommage pas le bien d'autrui et du camp de jour

COMPORTEMENT

Notre but est d'offrir des activités variées et divertissantes aux enfants dans un climat agréable. Les animateurs ont pour responsabilité d'assurer un bon fonctionnement au sein du parc. Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable (actes de violence physique ou verbale, impolitesse, intimidation, etc.), nous pourrions être dans l'obligation d'avertir le parent et de retourner l'enfant chez lui.

Voici les étapes utilisées par l'équipe dans le cas où un enfant adopte un comportement jugé inadmissible.

1. Un premier avertissement écrit expliquant la nature du problème est donné à l'enfant; cette feuille doit être signée par les parents.
2. Un deuxième avertissement écrit est donné à l'enfant, avec suspension pour une période limitée.
3. Après deux avertissements, le service d'animation estivale se réserve le droit d'expulser un enfant pour une question de sécurité (de l'enfant ou des autres enfants).

Prendre note que le coordonnateur se réserve le droit de modifier ou d'appliquer une sanction plus sévère selon la gravité du geste.